

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1207

22 avril 2016

SOMMAIRE

ADV Invest S.à r.l.	57922	Krea Real Estate Holdings S.à r.l.	57936
Am Hummelnascht S.à r.l.	57934	La Financière Européenne d'Investissement Luxembourg S.A.	57923
Artal Participations & Management S.A.	57900	Lambda S.à.r.l.	57936
Barclays Leto Investments S.à r.l.	57930	Lambda S.à.r.l.	57936
Bard Operations Center S.à r.l.	57930	Lux Arkwright Master Co. S.à r.l.	57936
BGE Investment S.à r.l.	57929	MNC Batiments	57895
BMA Invest S.A.	57929	Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l.	57907
Brandbev S.à r.l.	57920	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.	57904
Builders Insurance Holdings S.A.	57930	MUSKOKA Société Anonyme Holding	57910
CanCorp Hanover 1 S.à r.l.	57929	Newcombe House Investment S.à r.l.	57912
C.H.S. Devulcanisation S.A.	57928	Omenalab Asbl	57926
Compagnie Financière de Belmont S.A.société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	57935	Orchid Second Luxembourg S.à r.l.	57930
C.R. Consulting S.à r.l.	57929	Philae Developpement S.A.	57928
ECT Finance S.A.	57915	PI Music S.à r.l.	57928
Efarent S.à r.l.	57917	Pine Harbour S.à r.l.	57902
Immi	57898	RMPR Construct	57892
JVH S.à r.l.	57924	Straight Ahead S.à r.l.	57890

Straight Ahead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 203.527.

STATUTS

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

JOHN SALAMANDER LTD, une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par le droit Britannique avec siège social au 91-93, Buckingham Palace Road, London SW1W 0RP, Grande Bretagne et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6039262, ici représentée par Monsieur Etchian Joseph AKA, employé privé, demeurant professionnellement au 52 route d'Esch, L-3231 Bettembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1 L'objet social de la Société est d'acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, pour compte propre, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières.

2.2 La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.3 La Société peut rendre des prestations de services de toute nature à ses filiales, que ces dernières soient détenues directement ou indirectement. Elle pourra donner des conseils et assister toute société du groupe ou hors groupe.

2.4 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.5 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.6 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Straight Ahead S.à r.l.", Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune du Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 26,- (vingt-six euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille seize.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. L'associé unique/ les associés doi(ven)t donner leur accord à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

JOHN SALAMANDER LTD, prénommée, Cinq cents parts sociales	500
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de TREIZE MILLE EURO (EUR 13.000.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

JOHN SALAMANDER LTD, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Etchian Josph Aka, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 27 janvier 2016. 1LAC / 2016 / 2855. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016061294/123.

(160022136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

RMPR Construct, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 203.644.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechszehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Januar.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Luxembourg.

Sind erschienen:

1. Die Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung JOST R. PGMBH, eingetragen im Rechtspersonenregister Eupen unter der Nummer 0448.460.593, mit Sitz in B-4761 Büllingen, Krinkelt, Büllinger Strasse 38 (Belgien),

hier vertreten durch Herrn Werner MÜSCH, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, kraft einer unter Privatschrift erteilten Vollmacht;

2. Die Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung HEWALO PGMBH, mit Sitz in B-4780 SANKT VITH, Emmels, Marianusstrasse 125, eingetragen im Rechtspersonenregister Eupen (B) unter der Nummer 0454.648.896,

hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer, Herrn Erich TROST, Geschäftsführer, geboren in Sankt Vith (B), am 22. Mai 1971, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Lommersweiler, Alter Bahnhof 2 und Herrn Alain MAUSEN, Geschäftsführer, geboren am 19. Februar 1969 in Lüttich (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Emmels, Marianusstrasse 125.

Welche Komparenten, sub. 1 handelnd als Gründer der Gesellschaft und sub. 2 handelnd als Zeichner der Gesellschaft, gemäß Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „RMPR CONSTRUCT“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Unternehmen für Pliester- und Zementarbeiten;
- Unternehmen zum Verlegen von Fliesen und Natursteinen;
- Unternehmen für Estricharbeiten;

- Unternehmen für Abdichtungsarbeiten;
- Unternehmen für Fassadenarbeiten;
- Dienstleistungen im Bereich Gartenanlagen;
- Aktivitäten des Gartenbauarchitekten;
- Anfertigung von Zwischenwänden im Trockenbau;
- Mechanischer Unterhalt und Reparaturen;
- Herstellung von Türen und Fenstern in Metall;
- Sandstrahlarbeiten.
- Import-Export, Gross- und Einzelhandel von Waren aller Art welche nicht geschützt sind.

Und dies alles im weitesten Sinne des Wortes.

Ferner sind folgende weitere Tätigkeiten vorgesehen:

- die Immobilienförderung (Promotion), den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Vermittlung jeglicher Geschäfte gegen Zahlung von Kommissionen;
- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert fünfzig Anteile (125) von je einhundert Euro (EUR 100.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 20.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschlusses der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschrift vom technischen Geschäftsführer und vom administrativen Geschäftsführer, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
JOST R. PGMBH, vorbenannt	EUR 10.000.-	100	EUR 10.000.-
HEWALO PGMBH, vorbenannt	EUR 2.500.-	25	EUR 2.500.-
Gesamt:	EUR 12.500.-	125	EUR 12.500.-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:
- Herr Erich TROST, Geschäftsführer, geboren am 22. Mai 1971 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Lommersweiler, Alter Bahnhof 2 (Belgien).
- b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:
- Herr Ronny JOST, Geschäftsführer, geboren am 5. August 1981 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4761 Büllingen, Krinkelt, Büllinger Strasse 38 (Belgien).
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. MÜSCH, A. MAUSEN, E. TROST, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2016 Relation: 1/LAC/2016/2740. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P.MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 04. Februar 2016.

Référence de publication: 2016062562/170.

(160023915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

MNC Batiments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 203.652.

— STATUTS

L'an deux mille seize,

Le vingt-six janvier,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) Monsieur Michaël CARPENTIERI, employé privé, né à Moyeuvre-Grande (France) le 29 décembre 1983, demeurant à F-57120 Rombas, 13, route de Malancourt,

2) Monsieur Nicolas CARPENTIERI, employé privé, né à Moyeuvre-Grande (France) le 28 juin 1985, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 45, rue du Général de Gaulle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à tous travaux de constructions, d'isolation thermique, de bardage, de plâtrerie et de peinture ainsi que toutes activités liées à l'objet social.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «MNC BATIMENTS».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2016.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Michaël CARPENTIERI prénommé,	50 parts
2. Monsieur Nicolas CARPENTIERI prénommé,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatacion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés prénommés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Michaël CARPENTIERI, prénommé.
2. Monsieur Nicolas CARPENTIERI, prénommé.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. CARPENTIERI, N. CARPENTIERI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} février 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016062443/152.

(160024249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Immi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7565 Mersch, 28, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 203.622.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, am zweiten Tag des Monats Februar,

Vor Uns der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen

Frau Anna-Katarzyna RADZISZEWSKA, Diplomkauffrau, wohnhaft zu L-7565 Mersch, 28, rue Emmanuel Servais.

Welche Komparentin ersucht die unterzeichnete Notarin, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zwecke der Gesellschaft sind:

- Administrative- und Sekretariatsdienstleistungen.
- Die Einbringung von Wirtschaftsberatung in der Planung und Durchführung von Auffangstationen für die Kinderbetreuung.
- Der Handel und die Vermarktung von Betreuungsplätzen/-leistung für Kinder sowie von Produkten für Kinder.
- Die administrative Dienstleistung mit dem Ziel der „Unterstützung von Eltern in der Erziehung ihrer Kinder“.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung IMMI.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mersch. Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die Einzelunterschrift des Technischen Geschäftsführers (Inhaber der Handelsermächtigung) für die laufende Verwaltung und in allen anderen Fällen durch die Kollektivunterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern mit obligatorischer Unterschrift durch den Technischen Geschäftsführer (Inhaber der Handelsermächtigung), oder durch die Einzelunterschrift eines Delegierten, handelnd im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2016.

Kapitalzeichnung

Die ein hundert (100) Anteile von jeweils hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) wurden durch die alleinige Gesellschafterin, Frau Anna-Katarzyna RADZISZEWSKA, vorgenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von der amtierenden Notarin festgestellt wurde.

Feststellung

Die unterzeichnete Notarin hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.300,-.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zur Geschäftsführerin wird ernannt Frau Anna-Katarzyna RADZISZEWSKA, Diplomkauffrau, geboren am 15. März 1973 in Olsztyn (Polen), wohnhaft zu L-7565 Mersch, 28, rue Emmanuel Servais, mit den in Artikel 11 der Satzung festgesetzten Befugnisse.

Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten

Die Geschäftsführerin kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat der Geschäftsführerin ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 28, rue Emmanuel Servais, L-7565 Mersch.

Erklärung

Desweiteren erklärt die unterzeichnete Notarin der Komparentin, welche dieses ausdrücklich anerkennt, dass sie, vor Aufnahme jeglicher geschäftlichen Aktivität der hier neu gegründeten Gesellschaft, im Besitz einer formellen Geschäftsmächtigung im Zusammenhang mit dem Zweck der Gesellschaft sein muss.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, der instrumentierenden Notarin nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit der Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A.- K. RADZISZEWSKA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05. Februar 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016062294/111.

(160023395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Artal Participations & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.896.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Artal Participations & Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 10-12 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36.896, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 402 en date du 22 octobre 1991.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 juillet 2003 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 978 du 23 septembre 2003.

L'assemblée générale est présidée par Madame Anne Goffard, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Hannard, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Scher, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société à concurrence de 4.000.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 11.740.455 EUR à 7.740.455 EUR sans diminution du nombre d'actions par remboursement du même montant à l'actionnaire par inscription en compte courant.

2. Réduction de la réserve légale.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société qui se lira dorénavant: «Le capital social est fixé à 7.740.455 EUR représenté par 109.053 actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

4. Pouvoirs conférés au conseil d'administration en exécution de ces décisions.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros) pour le ramener de son montant actuel de 11.740.455 EUR (onze millions sept cent quarante mille quatre cent cinquante-cinq euros) à 7.740.455 EUR (sept millions sept cent quarante mille quatre cent cinquante-cinq euros) par remboursement du même montant à l'actionnaire.

Le remboursement à l'actionnaire se fera par inscription en compte courant avec ce dernier.

Deuxième résolution

En conséquence de la prédite réduction du capital social, l'Assemblée décide de réduire la réserve légale à concurrence de 400.000 EUR (quatre cent mille euros) par transfert à la réserve disponible pour la ramener de 1.174.046 EUR (un million cent soixante-quatorze mille quarante-six euros) à 774.046 EUR (sept cent soixante-quatorze mille quarante-six euros).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à sept millions sept cent quarante mille quatre cent cinquante-cinq euros (7.740.455 EUR) représenté par cent neuf mille cinquante-trois (109.053) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer tout pouvoir au Conseil d'administration afin d'accomplir toute formalité nécessaire pour la prise des résolutions qui précèdent.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOFFARD, J. HANNARD, H. SCHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40211. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016062795/75.

(160024138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Pine Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.210.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 152.756.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December,

Before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange,

There appear:

(1) HSBC PH Investments (UK) Limited, a private limited company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 8, Canada Square, GB - E14 5HQ London, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 01051510 (HSBC);

represented by the Olivier Kronshagen, lawyer at Clifford Chance Luxembourg, with professional address at 10 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) Bank of America, National Association, a national banking association organized under the federal laws of the United States of America (BANA),

represented by the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Simon Joly, lawyer, all with professional address at 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The persons referred to in items (1) and (2) above shall be referred to below as the Shareholders.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all the shares in Pine Harbour S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.756 (the Company).

II. The Company was incorporated on 31 March 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1220 of 10 June 2010. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 25 September 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number N°3300 of 7 November 2014.

III. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of GBP 2,000,000 (two million pounds) to bring it from its current amount of GBP 14,210,000 (fourteen million two hundred and ten thousand pounds) to an amount of GBP 12,210,000 (twelve million two hundred and ten thousand pounds) by way of cancellation of all the 2,000,000 (two million) class C preferred shares in the Company (the Class C Shares) and the repayment of the aggregate nominal value of the Class C Shares to their holder;

(2) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

(3) Miscellaneous.

IV. The Shareholders unanimously pass the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of GBP 2,000,000 (two million pounds) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 14,210,000 (fourteen million two hundred and ten thousand pounds) to GBP 12,210,000 (twelve million two hundred and ten thousand pounds) by way of cancellation of the Class C Shares and the repayment of the aggregate nominal value of the Class C Shares to their holder.

Following the cancellation of the C Shares, BANA is from now on the sole shareholder of the Company and shall be referred to below as the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will from now on read as follows:

“ 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is fixed at GBP 12,210,000 (twelve million two hundred and ten thousand pounds), represented by 12,210,000 (twelve million two hundred and ten thousand) shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound) each, divided into:

- (a) 8,000,000 class A ordinary shares (the A Shares, and each an A Share);
- (b) 1,110,000 class B ordinary shares (the B Shares, and each a B Share); and
- (c) 0 class C preferred shares (the C Shares, and each a C Share); and
- (d) 3,100,000 class D preferred shares (the D Shares, and each a D Share).

The A Shares, the B Shares, the C Shares and the D Shares are together hereinafter referred to as the Shares and each as a Share.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the proxyholder of the Shareholders signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange,

Comparaissent:

(1) HSBC PH Investments (UK) Limited, une société limited, constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 8, Canada Square, GB - E14 5HQ Londres, et immatriculée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 01051510 (HSBC),

représentée par Olivier Kronshagen, avocat de Clifford Chance Luxembourg, avec comme adresse professionnelle 10 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1011 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) Bank of America, National Association, une association bancaire nationale (national banking association), constituée selon les lois fédérales des Etats-Unis d'Amérique (BANA), représentée par le cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau de Luxembourg, lui-même représenté par Simon Joly, avocat, tous avec comme adresse professionnelle 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les personnes visées aux points (1) et (2) ci-dessus seront désignées ci-dessous sous le nom des Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent collectivement l'ensemble des parts sociales de Pine Harbour S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L - 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.756 (la Société).

II. La Société a été constituée le 31 March 2010 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors résidant à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1220 du 10 juin 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 septembre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro N°3300 du 7 novembre 2014.

III. Les Associés désirent passer les résolutions suivantes:

(1) Réduction de capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 GBP (deux millions de livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de 14.210.000 GBP (quatorze millions deux cent dix mille livres sterling) à un montant de 12.210.000 (douze millions deux cent dix mille livres sterling) par l'annulation de l'ensemble des 2.000.000 (deux millions) de parts sociales préférentielles de classe C dans la Société (les Parts Sociales de Classe C) et le rachat de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe C à leurs détenteurs;

(2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

(3) Divers

IV. Les Associés adoptent la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 (deux millions de livres sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de 14.210.000 GBP (quatorze millions deux cent dix mille livres sterling) à un montant de 12.210.000 (douze millions deux cent dix mille livres sterling) par l'annulation des Parts Sociales de Classe C et le rachat de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe C à leurs détenteurs.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales de Classe C, BANA est à partir de maintenant l'associé unique de la Société et est référé ci-dessous comme l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui devra désormais être lu de la manière suivante:

« **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 12.210.000 GBP (douze millions deux cent dix mille livres sterling) représenté par 12.210.000 (douze millions deux cent dix mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1GBP (une livre sterling) chacune, divisées en:

- (a) 8.000.000 parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales A, et chacune une Part Sociale A);
- (b) 1.110.000 parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales B, et chacune une Part Sociale B);
- (c) 0 parts sociales préférentielles de classe C (les Parts Sociales C, et chacune une Part Sociale C); et
- (d) 3.100.000 parts sociales préférentielles de classe D (les Parts Sociales D, et chacune une Part Sociale D).

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C et les Parts Sociales D sont reprises ci-après, ensemble en tant que les Parts Sociales, et chacune en tant qu'une Part Sociale.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire des Associés, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, à la date des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire des Associés a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Kronshagen, Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063241/137.

(160024813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 41.050,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.961.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 40, Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B152469;

Crown Westfalen Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 13-15, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B141516;

TCOI Lu S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B124129;

TCS Lu S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B124130;

TCO Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States of America, having its registered office in 1209, Orange Street, Building Corporation Trust Center, USA-19801 Wilmington, New Castle, Delaware, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4157268;

Mortgage Opportunities II LLC, a limited liability company, existing under the laws of the United States of America, having its registered office in 1209, Orange Street, Building Corporation Trust Center, USA-19801 Wilmington, New Castle, Delaware, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4744328;

(each individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders").

represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L- 4761 Pétange, by virtue of proxies under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 138961 (the "Company").

II.- That all the 465,000 (four hundred sixty-five thousand) class A shares, 340,000 (three hundred forty thousand) class B shares, 600,000 (six hundred thousand) class C shares, and 2,700,000 (two million seven hundred thousand) class D shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of Mortgage Opportunities II LLC as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
3. Miscellaneous.

First resolution:

The Shareholders resolved to declare the voluntary liquidation of the Company in accordance with Section VIII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Second resolution:

The Shareholders resolved to appoint one of the Shareholders Mortgage Opportunities II LLC, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the widest powers permitted by Law to settle the liabilities of the Company, and distribute assets of the Company to the Shareholders. The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholders.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholders, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator shall report can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may delegate specified tasks for a limited period to one or more representatives under its responsibility.

The Liquidator hereby authorizes Hervé Marsot, manager of the Company, individually, with full power of substitution to execute and deliver in the name and on behalf of the Liquidator from time to time any other document which may be considered necessary or useful in connection with the Liquidation including without limitation the Liquidation Report and any other document, statements, forms, or otherwise, solely and specifically in the context of the relevant documents and in the context of the operation described hereto.

Upon completion of the Liquidation of the Company, the Liquidator shall present to the Shareholders the actions taken by the Liquidator in a written report prepared in accordance with Article 151 of the Law (the "Liquidator Report"). In consideration of the composition of the assets and liabilities of the Company on the date of these resolutions, the Shareholders unanimously waive the requirement that the Liquidator Report be reviewed by a statutory auditor (commissaire).

There being no further matter to discuss the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

[Traduction française du texte qui précède]

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire public résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis à 40, Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152469;

Crown Westfalen Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis à 13-15, avenue de Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141516;

TCOI Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis à 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124129;

TCS Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis à 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124130;

TCO Fund, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social sis à 1209, Orange Street, Building Corporation Trust Center, USA-19801 Wilmington, New Castle, Delaware, enregistré auprès du registre commercial de Delaware sous le numéro 4157268; et

Mortgage Opportunities II LLC, une société à responsabilité limitée, de droit de l'Etat de Delaware, 1209, Orange Street, Building Corporation Trust Center, USA-19801 Wilmington, New Castle, Delaware, enregistré auprès du registre de commerce de Delaware sous le numéro 4744328;

(ci-après dénommé individuellement comme un "Associé" ou ensemble comme les "Associés").

ici représentés par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, employée privé, résidant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu du procuration sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont des associés de Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138961 (la "Société").

II.- Que les 465.000 (quatre cent soixante-cinq mille) parts sociales de catégorie A, 340.000 (trois cent quarante mille) parts sociales de catégorie B, 600.000 (six cent mille) parts sociales de catégorie C et 2.700.000 (deux million sept cent mille) parts sociales de catégorie D, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Liquidation de la Société;
2. Nomination de Mortgage Opportunities II LLC en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
3. Divers.

Première résolution:

Les Associés ont décidé de déclarer la liquidation volontaire de la Société conformément à la Section VIII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la “Loi”).

Deuxième résolution:

Les Associés ont décidé de nommer un des Associés, Mortgage Opportunities II LLC en tant que liquidateur de la Société (le “Liquidateur”).

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par la Loi pour régler les dettes de la Société, et distribuer les actifs de la Société aux Associés. Le Liquidateur est autorisé à accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable des Associés.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société dispose de fonds et d'actifs liquides suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur est autorisé à disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilégiés, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre droit qui pourrait grever les actifs de la Société.

Le Liquidateur peut déléguer pour un temps limité, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées qui font partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur autorise Hervé Marsot, gérant de la Société, à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution pour signer et remettre au nom et pour le compte du Liquidateur de temps à autre de tout document qui peut être considéré comme nécessaire ou utile dans le cadre de la Liquidation y compris, sans limitation, le Rapport de Liquidation et de tout autre document, déclarations, formulaires, ou autrement, des documents uniquement et spécifiquement pertinents dans le contexte et dans le cadre de l'opération décrite par le présent acte.

Lorsque les opérations de liquidation seront terminées, le Liquidateur présentera aux Associés les diligences accomplies par le Liquidateur dans un rapport écrit préparé conformément à l'Article 151 de la Loi (le “Rapport du Liquidateur”). En considération de la composition des actifs et passifs de la Société en date de ces résolutions, Les Associés décident de renoncer à ce que le Rapport du Liquidateur soit examiné par un commissaire.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31526. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063884/164.

(160024946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.077.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 40, Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B152469;

TCS Lu S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B124130;

I.V.I. Captal GmbH & Co KG, a partnership (Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft) existing under the laws of Germany, having its registered office in 77-79, Süderstraße, Building BüroCenter City Süd, D-22097 Hamburg, Germany, and registered with the Register of Hamburg under number HRA 111305;

(each individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders").

represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L- 4761 Pétange, by virtue of proxies under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Mortgage Opportunities II Lux S.à.r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 155077 (the "Company").

II.- That all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of TCS Lu S.à r.l. as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
3. Miscellaneous.

First resolution:

The Shareholders resolved to declare the voluntary liquidation of the Company in accordance with Section VIII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Second resolution:

The Shareholders resolved to appoint TCS Lu S.à r.l., a Shareholder, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the widest powers permitted by Law to settle the liabilities of the Company, and distribute assets of the Company to the Shareholders. The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Shareholders.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Shareholders, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator shall report can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may delegate specified tasks for a limited period to one or more representatives under its responsibility.

The Liquidator hereby authorizes Hervé Marsot, manager of the Company, individually, with full power of substitution to execute and deliver in the name and on behalf of the Liquidator from time to time any other document which may be considered necessary or useful in connection with the Liquidation including without limitation the Liquidation Report and any other document, statements, forms, or otherwise, solely and specifically in the context of the relevant documents and in the context of the operation described hereto.

Upon completion of the Liquidation of the Company, the Liquidator shall present to the Shareholders the actions taken by the Liquidator in a written report prepared in accordance with Article 151 of the Law (the "Liquidator Report"). In consideration of the composition of the assets and liabilities of the Company on the date of these resolutions, the Shareholders unanimously waive the requirement that the Liquidator Report be reviewed by a statutory auditor (commissaire).

There being no further matter to discuss the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

[Traduction française du texte qui précède]

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire public résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis à 40, Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152469;

TCS Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis à 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124130; et

I.V.I. Captal GmbH & Co KG, une société en commandite (Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social sis à 77-79, Süderstraße, Building BüroCenter City Süd, D-22097 Hambourg, Allemagne, enregistré auprès du registre commercial de Hambourg sous le numéro HRA 111305;

(ci-après dénommé individuellement comme un "Associé" ou ensemble comme les "Associés").

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, résidant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu du procuration sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont des associés de Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155077 (la "Société").

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Liquidation de la Société;
2. Nomination de TCS Lu S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
3. Divers.

Première résolution:

Les Associés ont décidé de déclarer la liquidation volontaire de la Société conformément à la Section VIII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi").

Deuxième résolution:

Les Associés ont décidé de nommer un des Associés, TCS Lu S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par la Loi pour régler les dettes de la Société, et distribuer les actifs de la Société aux Associés. Le Liquidateur est autorisé à accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation aux Associés, à condition que la Société dispose de fonds et d'actifs liquides suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur est autorisé à disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilégiés, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre droit qui pourrait grever les actifs de la Société.

Le Liquidateur peut déléguer pour un temps limité, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées qui font partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur autorise Hervé Marsot, gérant de la Société, à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution pour signer et remettre au nom et pour le compte du Liquidateur de temps à autre de tout document qui peut être considéré comme nécessaire ou utile dans le cadre de la Liquidation y compris, sans limitation, le Rapport de Liquidation et de tout autre document, déclarations, formulaires, ou autrement, des documents uniquement et spécifiquement pertinents dans le contexte et dans le cadre de l'opération décrite par le présent acte.

Lorsque les opérations de liquidation seront terminées, le Liquidateur présentera aux Associés les diligences accomplies par le Liquidateur dans un rapport écrit préparé conformément à l'Article 151 de la Loi (le "Rapport du Liquidateur"). En

considération de la composition des actifs et passifs de la Société en date de ces résolutions, Les Associés décident de renoncer à ce que le Rapport du Liquidateur soit examiné par un commissaire.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31527. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063885/139.

(160024945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

MUSKOKA Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 114.788.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of MUSKOKA Société Anonyme Holding, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114.788, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated March 10th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1004 of May 23rd, 2006.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de MUSKOKA Société Anonyme Holding, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.788, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 23 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée ;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016063911/109.

(160025801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Newcombe House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.367.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December;

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FREP 3 (Notting Hill Gate 3) Limited, a private limited company incorporated and registered in Jersey and having its registered office at 3rd Floor Windward House La Route De La Liberation St Helier Jersey JE2 3BQ, and registered under registration number 118613 (the "Sole Shareholder"),

represented by Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to record that it holds 100% of shares of Newcombe House Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 155.367, constituted by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 1, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2232 page 107121 on 20 of October 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

The share capital of the Company is currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares (parts sociales) with nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-), all subscribed and fully paid-up.

Having made the above declarations, the appearing party, represented as stated here above, declared to be fully aware of all the items of the below agenda and to waive all convening formalities. Thereafter, the Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions of the Sole Shareholder in respect to the following items of the agenda:

- 1) Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2015 to the date of the opening of the liquidation of the Company or any date close thereto (the “Interim Financial Statements”);
- 2) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- 3) Appointment of “Headstart Management Services S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue Robert Stumper, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 155.181, with share capital of EUR 12,500.- (the “Liquidator”) as a liquidator of the Company, and determination of its powers;
- 4) Vote on the discharge of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the day of putting the Company into liquidation; and
- 5) Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements of the Company for the period from January 1, 2015 until December 21, 2015.

Second resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the Liquidator as a liquidator of the Company and to determine its powers as described below.

The aforesaid Liquidator has to realise all of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at the date of the opening of the liquidation of the Company or any date close thereto.

The Liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company, in the process of being liquidated, by his signature.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from the general meeting of shareholders.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts. The Liquidator may also transfer all assets and liabilities of the Company to its shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

The compensation of the liquidator shall be determined in due course.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the day of putting the Company into liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English. On the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre;

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FREP 3 (Notting Hill Gate 3) Limited, une société limitée, constituée et existante à Jersey, ayant son siège social au 3rd Floor Windward House La Route De La Libération St Helier Jersey JE2 3BQ, et enregistrée sous le numéro d'enregistrement 118613 (l'«Associé Unique»), Représenté par Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant, es-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle détient 100% des parts sociales de Newcombe House Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.367, constituée par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 1^{er} septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2232 page 107121 du 20 octobre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

Ce qui précède ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare connaître pleinement les points à l'ordre du jour ci-dessous et renonce à toute formalité de convocation. Puis l'Associé Unique requiert le notaire soussigné d'instrumenter les résolutions de l'Associé Unique concernant les points de l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au jour de l'ouverture de la liquidation de la Société, ou toute autre date proche (les «Etats Financiers Intérimaires»);
- 2) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 3) Nomination de «Headstart Management Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.181, ayant un capital social de EUR 12,500.- (le «Liquidateur») en tant que liquidateur de la Société, et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Décision sur la décharge du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société; et
- 5) Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires de la Société du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 21 décembre 2015.

Deuxième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer le Liquidateur en tant que liquidateur de la Société et de déterminer ses pouvoirs comme décrit ci-dessous.

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au jour d'ouverture de la liquidation de la Société ou toute autre date proche.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation par sa signature.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, sans avoir besoin d'être autorisé par l'assemblée générale des associés de la Société.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

La rémunération du liquidateur sera déterminée en temps utile.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge à tous les membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs pour la période allant du 1^{er} Janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31564. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016063919/140.

(160025050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

ECT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 167.537.

In the year two thousand sixteen, on the second day of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ECT FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office at 24, rue Astrid, L- 1143 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 12th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1061 of April 25th, 2012, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 167.537 (the "Company").

The general meeting is chaired by Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue which also appoints as secretary.

The general meeting elects as scrutineer Mr. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand- Rue.

The chairman requests the undersigned notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appears that the one thousand (1.000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the general meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder represented has been beforehand informed.

III.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present general meeting, the meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

IV.- The agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to set up on voluntary liquidation the company.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers
- 3.- Discharge to the Directors and the statutory auditor.
- 4.- Miscellaneous.

These facts were exposed, the general meeting decides as follows:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Exliquo Management S.à r.l., having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 193.730).

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting decides to grant full and complete discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their mandate.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deux février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réuni

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECT FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1061 du 25 avril 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 167.537 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique représentée a été préalablement informé.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'actionnaire unique a décidé de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté ayant déclaré, par ailleurs, avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés, l'assemblée générale décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur Exliquo Management S.à r.l., ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 193.730).

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 04 février 2016. Relation: DAC/2016/1806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064427/115.

(160026150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Efarent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 203.776.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechzehn.

Den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Dr. Ernst CZAPLINSKY, Diplomwirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-33803 Steinhagen, Fuchsweg 1.
- 2.- Herr Frank BERMES, Schreinermeister, wohnhaft in L-1531 Luxemburg, 15A, rue de la Fonderie.
- 3.- Herr Arnold WEILAND, Bautechniker, wohnhaft in D-54689 Irrhausen, In der Bringsmich,1.

Welche Komparenten, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "EFARENT S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Fischbach (Clervaux).

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Besitz, die Verwaltung und die gewerbliche kurz- und langfristige Vermietung von Baumaschinen, Baugeräten, Nutzfahrzeugen, Anhängern, Aufliegern, PKW sowie aller Art mobilen oder immobilen Gegenständen sowie der Handel mit denselben.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt DREIZEHN TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 13.500.-), aufgeteilt in ein hundert fünfunddreißig (135) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Dr. Ernst CZAPLINSKY, Diplomwirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-33803 Steinhagen, Fuchsweg 1, fünfundvierzig Anteile	45
2.- Herr Frank BERMES, Schreinermeister, wohnhaft in L-1531 Luxemburg, 15A, rue de la Fonderie, fünfundvierzig Anteile	45
3.- Herr Arnold WEILAND, Bautechniker, wohnhaft in D-54689 Irrhausen, In der Bringsmich, 1, fünfundvierzig Anteile	45
Total: ein hundert fünfunddreißig Anteile	135

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Satzungen können nur mit einer Dreiviertelmehrheit der stimmberechtigten Anteile abgeändert werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel V. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von DREIZEHN TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 13.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dr. Ernst CZAPLINSKY, Diplomwirtschaftsingenieur, geboren in Steinhagen (Deutschland), am 22. April 1953, wohnhaft in D-33803 Steinhagen, Fuchsweg 1.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9749 Fischbach (Clervaux), 11, Giallewee.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. CZAPLINSKY, F. BERMES, A. WEILAND, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: GAC/2016/853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. Februar 2016.

Référence de publication: 2016064429/143.

(160026565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 43.150.720,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

In the year two thousand and sixteen,
on the fifteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRANDBREW S.A., a public liability company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 75.696;

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 13 January, 2016.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing party, aforementioned, is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Brandbev S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its current registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 80984, and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 27 February 2001, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 861 on 09 October 2001 (the “Company”).

The Company’s articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 May 2015, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2149 on 19 August 2015 (the “Articles”).

II. That the share capital of the Company currently amounts to fortythree million one hundred fifty thousand seven hundred twenty US Dollars (USD 43,150,720), represented by one million seventy-eight thousand seven hundred sixty-eight (1,078,768) shares with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each, all fully subscribed and entirely paid up so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 15, Breedewues, L- 1259 Senningerberg, municipality of Niederanven;
3. Subsequent amendments of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. That on the basis of the agenda, the Sole Shareholder, through its proxyholder, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the current registered office of the Company from 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 15, Breedewues L-1259 Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from 01 January 2016.

Third resolution

Pursuant to the above change of registered office of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article five (5) of the Articles, which shall henceforth have the following new wording:

Art. 5. (First paragraph). “The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy in the notarial offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, said proxyholder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille seize,
le quinze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

BRANDBREW S.A., une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée le 13 janvier 2016.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante, susmentionnée, est actuellement l’associé unique (l’ «Associé unique») de Brandbev S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social actuel au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.984, et constituée aux termes d’un acte notarié dressé en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861, en date du 09 octobre 2001 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois aux termes d’un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2149, en date du 19 août 2015 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société est actuellement d’un montant de quarante-trois millions cent cinquante mille sept cent vingt dollars américain (USD 43.150.720) représenté par un million soixante-dix-huit mille sept cent soixante-huit (1.078.768) parts sociales d’une valeur nominale de quarante dollars américain (40,- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III. Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société du 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 15, Bree-dewues, L-1259 Senningerberg, commune de Niederanven;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 5 des statuts de la Société; et
4. Divers.

IV. Que sur base de l’ordre du jour, l’Associé Unique, via son mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de renoncer à son droit à la convocation préalable à cette assemblée générale; l’Associé Unique reconnaît qu’il a été suffisamment informé de l’ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l’Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social actuel de la Société du 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 15, Breedewues L-1259 Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 01 janvier 2016.

Troisième résolution

Suite au transfert de siège social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1437. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064282/128.

(160026317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

ADV Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.150.

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128 327, dûment représentée par son associé commandité LFPE, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich (LFPI);

2. LFPE S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125 398, dûment représentée par son associé commandité LFPE, pré-désignée (LFPE);

Tous ici dûment représentés par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations «ad hoc» données sous seing privé.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

LFPI et LFPE sont ci-après désignées ensemble comme les Associés.

LFPI et LFPE sont les seuls associés de la société ADV Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 150 (la Société).

La Société a été constituée le 14 mars 2013 suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié en date du 22 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196, page 57399.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Les Associés, représentant ainsi la totalité du capital social (100%) ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Associés des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2016. Relation: EAC/2016/2969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016064242/65.

(160026008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

La Financière Européenne d'Investissement Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 171.969.

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "La Financière Européenne d'Investissement Luxembourg S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171969, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2715 du 7 novembre 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente désigne Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des statuts;

2. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 04 février 2016. Relation: DAC/2016/1808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064578/58.

(160026113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

JVH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 107.329.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of “JVH S.à r.l.”, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 107.329, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated April 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 833 of September 1st, 2005.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de JVH S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.329, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833 du 1^{er} septembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016064557/109.

(160026263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Omenalab Asbl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 9, rue d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg F 10.708.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Nneka Ezeigwe, profession, Lagos, Nigeria
2. Jonathan Nyemb, avocat, Boston, Etats-Unis

3. Yasmine Belkacemi, profession, Casablanca, Maroc
4. Céline Mersch, conseillère, Luxembourg, Luxembourg
et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination d'Omenalab Asbl.

Art. 2. L'association a pour objet de replacer l'industrie culturelle comme l'un des véhicules de la croissance économique et du développement social de l'Afrique. Elle visera à doter artistes et entrepreneurs culturels des compétences 'business' nécessaires à l'accélération de leur projet, notamment dans 11 secteurs ainsi que l'accès à un réseau d'experts et de financements.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 9, rue d'Eschdorf, L-9650 Esch-sur-Sûre, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association: Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au Conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le Conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts;
- en case de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le Conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du Conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée du mandat est de quatre (4) ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le Conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe des deux membres du Conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières des pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le Conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modifications des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Référence de publication: 2016066249/84.

(160028088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Philaé Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5756 Frisange, 2, An der Aaluecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016078110/10.

(160043421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

PI Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Müllendorf, 34A, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 115.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016078113/11.

(160042942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

C.H.S. Devulcanisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.870.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.H.S. DEVULCANISATION S.A.
VEGAS-PIERONI Louis / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016078426/12.

(160043795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

C.R. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1161 Luxembourg, 11, rue Chingiz T. Aitmatov.

R.C.S. Luxembourg B 199.087.

Conformément aux articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.R. CONSULTING Sarl

Un Mandataire

Référence de publication: 2016078428/14.

(160044520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

CanCorp Hanover 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 168.537.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016078431/11.

(160044042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

BGE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078408/10.

(160043954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

BMA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2016078415/11.

(160043893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Builders Insurance Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 180.477.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 11 mars 2016.

Pour Builders Insurance Holdings S.A.

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2016078420/13.

(160043883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Barclays Leto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.835,32.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.218.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2016.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2016078386/14.

(160044725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Bard Operations Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 392.220,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.921.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, C. R. BARD, INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078387/12.

(160043957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Orchid Second Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 76.460,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.771.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orchid First Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B173.572 ("Orchid First"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

1. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
2. The appearing party declares that it is the sole shareholder representing the entire share capital of Orchid Second Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, with a share capital of twenty-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 26,460.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B173.771 (the "Company").
3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 12 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 9 February 2013 page 15584.
4. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended on 20 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 May 2013 page 50594.
5. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States Dollar (USD 50,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 26,460.-), represented by twenty-six thousand four hundred sixty (26,460) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of seventy-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 76,460.-) represented by seventy-six thousand four hundred sixty (76,460) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
2. To issue, with payment of a total share premium of five million three hundred eight thousand seven hundred forty-five United States Dollars and forty Cents (USD 5,308,745.40), fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, in the total amount of five million three hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-five United States Dollar and forty Cents (5,358,745.40), having the same rights and privileges as the existing shares.
3. To accept the subscription of fifty thousand (50,000) new shares with payment of a total share premium of five million three hundred eight thousand seven hundred forty-five United States Dollars and forty Cents (USD 5,308,745.40) to be allocated to such new shares (the "New Shares"), by Orchid First by way of a contribution in cash in the aggregate amount of five million three hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-five United States Dollar and forty Cents (5,358,745.40) (the "Orchid First Subscription Price") and allocation by the Company of the New Shares to Orchid First.
4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The fully paid-up and issued share capital of the Company is fixed at seventy-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 76,460.-) represented by seventy-six thousand four hundred sixty (76,460) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"), all fully subscribed and entirely paid up."

5. Miscellaneous

Orchid First has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

Orchid First RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States Dollar (USD 50,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 26,460.-), represented by twenty-six thousand four hundred sixty (26,460) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of seventy-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 76,460.-) represented by seventy-six thousand four hundred sixty (76,460) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

Orchid First RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of five million three hundred eight thousand seven hundred forty-five United States Dollars and forty Cents (USD 5,308,745.40), fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, in the total amount of five million three hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-five United States Dollar and forty Cents (5,358,745.40), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Orchid First RESOLVES to accept and record the subscription of the New Shares by Orchid First and to allocate such New Shares to Orchid First.

Subscription / Payment

There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Orchid First, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Orchid First, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the New Shares; and

(b) fully pay up the New Shares by way of a payment in cash of the Orchid First Subscription Price, i.e. five million three hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-five United States Dollar and forty Cents (5,358,745.40).

The Orchid First Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

Orchid First RESOLVES to amend article 6.1, first paragraph, of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The fully paid-up and issued share capital of the Company is fixed at seventy-six thousand four hundred sixty United States Dollars (USD 76,460.-) represented by seventy-six thousand four hundred sixty (76,460) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"), all fully subscribed and entirely paid up."

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orchid First Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173.572 ("Orchid First"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") représentant l'intégralité du capital social de Orchid Second Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, avec un capital social de vingt-six mille quatre cent soixante dollars américains (USD 26.460,-), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173.771 (la "Société").

III. La Société a été constituée selon acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire résidant au Luxembourg, du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 février 2013 page 15584.

IV. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le, 3 mai 2013 page 50594.

V. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille quatre cent soixante dollars américains (USD 26.460,-) représenté par vingt-six mille quatre cent soixante (26.460) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de soixante-seize mille quatre cent soixante dollars américains (USD 76.460,-) représenté par soixante-seize mille quatre cent soixante (76.460) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.308.745,40), de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, d'un montant total de cinq millions trois cent cin-

quante-huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.358.745,40), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux conférés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cinquante mille (50.000) parts sociales nouvellement émises avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.308.745,40) à allouer à de telles parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts Sociales"), par Orchid First, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions trois cent cinquante-huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.358.745,40) (le "Prix de Souscription Orchid First") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales à Orchid First.

4. Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille quatre cent soixante dollars américains (USD 76.460,-) représenté par soixante-seize mille quatre cent soixante (76.460) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

5. Divers.

Orchid First a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Orchid First DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille quatre cent soixante dollars américains (USD 26.460,-) représenté par vingt-six mille quatre cent soixante (26.460) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de soixante-seize mille quatre cent soixante dollars américains (USD 76.460,-) représenté par soixante-seize mille quatre cent soixante (76.460) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Orchid First DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.308.745,40), de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, d'un montant total de cinq millions trois cent cinquante-huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.358.745,40), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux conférés aux parts sociales existantes.

Troisième résolution

Orchid First DECIDE d'accepter et enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Orchid First et d'allouer les Nouvelles Parts Sociales à Orchid First.

Souscription / Paiement

Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Orchid First, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Orchid First, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Orchid First, c'est-à-dire de cinq millions trois cent cinquante-huit mille sept cent quarante-cinq dollars américains et quarante cents (USD 5.358.745,40).

Le Prix de Souscription Orchid First se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Orchid First DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille quatre cent soixante dollars américains (USD 76.460,-) représenté par soixante-seize mille quatre cent soixante (76.460) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064698/183.

(160025934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Am Hummelnascht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 18, rue Berg.

R.C.S. Luxembourg B 203.741.

—
STATUTS

L'an deux mil seize.

Le vingt-huit janvier;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Sandy Anne Hubertine HUVENEERS, salariée, née à Luxembourg le 25 novembre 1976, demeurant à D-66706 Perl (Allemagne), 18 Bergstrasse;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Am Hummelnascht S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Flaxweiler.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une ou plusieurs crèches et foyers de jour.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGTCINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associée unique Madame Sandy Anne Hubertine HUVENEERS, salariée, née à Luxembourg le 25 novembre 1976, demeurant à D-66706 Perl (Allemagne), 18 Bergstrasse.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENTS EURO (1.500.-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associée unique Madame Sandy HUVENEERS, prédite, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique.

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-6926 Flaxweiler, 18, rue Berg.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Huveneers, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 03 février 2016. Relation: EAC/2016/3015. Reçu soixante-quinze euros (75,00.- EUROS).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux comparants sur demande aux fins de la transcription.

Bettembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064221/80.

(160026055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Compagnie Financière de Belmont S.A. société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.160.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 15 février 2016

Le Conseil d'Administration décide de nommer Edmond de Rothschild (Europe), ayant son siège social au 20, boulevard Servais, L-2535 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés RCS Luxembourg B 19194, dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur, en remplacement de CA Indosuez Wealth (Global Structuring) (anciennement CAL Conseil S.A.), en date de ce jour.

Pour la Société

Référence de publication: 2016067298/15.

(160030219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Lambda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078743/10.

(160044797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Lambda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078744/10.

(160044804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Lux Arkwright Master Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 121.153,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.070.

—
Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016078736/12.

(160044319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Krea Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.033.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078709/9.

(160044214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.